

La politique PAC (Preservation And Conservation)

La BCU Lausanne conserve un patrimoine constitué de plusieurs centaines de milliers de publications et de manuscrits à valeur patrimoniale.

La réflexion menée à la BCU Lausanne dans le cadre du groupe de travail PAC vise à mieux définir les enjeux et les priorités de la double mission de diffusion et de sauvegarde des documents que possède la bibliothèque.

Que conserver pour la postérité dans la masse des documents réunis?
Quelle politique adopter pour remplir la mission de conservation tout en assumant au mieux le rôle de diffusion de l'information?

Le concept de 'niveau de conservation' élaboré par le groupe PAC permet de mettre sur pied une politique de préservation à géométrie variable. Chaque exemplaire collecté par la BCU Lausanne se voit attribuer un code (1 à 4) précisant son degré de priorité pour la conservation.

Le code 1 est attribué aux documents à archiver à très long terme (ouvrages édités dans le canton de Vaud, ouvrages précieux). Sont concernées essentiellement, les publications collectées par le Dépôt légal, la Réserve précieuse, les Manuscrits et les Archives musicales. A l'autre bout de spectre, le code 4 est attribué aux documents dont on prévoit déjà la date de l'élimination au moment de l'achat (par ex. guides de voyage, certains magazines...)

L'attribution d'un code conditionne directement le traitement physique (reliure, étiquetage, etc.), le lieu de stockage, la priorité de traitement lors d'un sinistre, ainsi que les conditions de consultation et de reproduction.